

ACTION URGENTE

HAÏTI. DE NOUVELLES VIOLENCES POSSIBLES LORS D'UN PROCHAIN DÉFILÉ ANTI-LGBTI

Après que des milliers de personnes se sont réunies le 19 juillet dernier à Port-au-Prince, la capitale d'Haïti, pour manifester contre l'homosexualité, plusieurs groupes religieux appellent à un second défilé le 28 juillet à Jacmel, dans le sud-est du pays.

Le 19 juillet 2013, des milliers de personnes ont manifesté contre l'homosexualité et le mariage entre individus du même sexe à Port-au-Prince, à la suite d'un appel lancé publiquement le 26 juin dernier par la Coalition haïtienne des organisations religieuses et morales.

Plusieurs militants de l'ONG haïtienne Kouraj, qui « œuvrent en faveur des droits des LGBTI » dans ce pays ont confié à Amnesty International avoir reçu, depuis le 19 juillet, des informations faisant état d'actes de harcèlement et d'agressions à l'encontre de lesbiennes, gays et personnes bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) pendant et après le défilé. Ils ont notamment eu connaissance d'une maison dans le centre de Port-au-Prince qui a été pillée et dont les habitants, qui seraient homosexuels, ont dû fuir. Selon ces militants, bon nombre de LGBTI vivant dans la capitale sont partis se réfugier à la campagne depuis la manifestation, craignant pour leur sécurité.

Les médias haïtiens et internationaux ont rapporté que le 19 juillet, des manifestants ont tué deux hommes gays, selon toute vraisemblance, dans le centre de Port-au-Prince, ce que réfutent les représentants de la police haïtienne, qui affirment avoir protégé ces deux hommes. Dans une déclaration publique du 21 juillet, le gouvernement a condamné les violences commises durant le défilé et appelé la police à ouvrir des enquêtes à ce sujet. Avant la nouvelle manifestation du 28 juillet à Jacmel, les LGBTI, ou individus considérés comme LGBTI, risquent encore d'être victimes d'atteintes à leurs droits humains. Les membres de la communauté LGBTI craignent pour leur sécurité.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en créole haïtien, en français ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à diligenter une enquête indépendante, minutieuse et impartiale sur les violences qui auraient été commises lors du défilé du 19 juillet, y compris l'homicide supposé de deux personnes, à rendre les conclusions publiques et à traduire les responsables présumés en justice ;
- saluez la position du gouvernement, et rappelez à ses membres que bien que chacun ait le droit de s'exprimer librement et de manifester, ces droits doivent être exercés de façon pacifique.
- exhortez les autorités à prendre des mesures immédiates pour fournir une protection adaptée aux LGBTI, ou à ceux considérés comme LGBTI, aux alentours de la manifestation prévue pour le 28 juillet à Jacmel ;
- rappelez-leur que les défenseurs des droits humains ont le droit de mener leurs activités sans restrictions injustes ni craintes de représailles, conformément à la Déclaration sur les défenseurs des droits de l'Homme.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 28 JUILLET 2013 À :

Directeur général de la police haïtienne

Godson Orélus

Police Nationale d'Haïti

Port-au-Prince, Haïti

Courriel : godore68@hotmail.com

Formule d'appel : Monsieur le

Directeur,

Ministre de la Justice et de la Sécurité

publique

Jean Renel Sanon

Ministère de la Justice et de la Sécurité

Publique

18, avenue Charles Summer

Port-au-Prince, Haïti

Courriel :

secretariat.mjsp@yahoo.com

Formule d'appel : Monsieur le

Ministre,

Copies à :

ONG Kouraj

Courriel : info@kouraj.org

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Haïti dans votre pays (adresse/s à compléter) :

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 186/13. Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR36/014/2013/fr>.

AMNESTY
INTERNATIONAL



ACTION URGENTE

HAÏTI. DE NOUVELLES VIOLENCES POSSIBLES LORS D'UN PROCHAIN DÉFILÉ ANTI-LGBTI

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'ONG Kouraj a été fondée en 2009 sous le nom Amis-Amis, avant de prendre son nom actuel en décembre 2011. Ses militants « œuvrent pour la promotion des droits des LGBT » en Haïti (appelés M en créole, ce qui signifie Masisi, Madivin, Makomer ou Mix) et visent à sensibiliser le public à la discrimination et à la stigmatisation des membres de cette communauté. Ceux-ci ont expliqué à Amnesty International que la situation des LGBTI avait empiré depuis le séisme du 12 janvier 2010, notamment avec l'arrivée d'un certain nombre de groupes religieux venus d'Amérique du Nord, dont beaucoup ont accusé l'homosexualité d'être une des raisons du séisme et la source des problèmes rencontrés par le pays.

Cette catastrophe naturelle a fait 2,3 millions de sans-domicile, qui n'ont pas eu d'autre choix que de construire des abris là où ils pouvaient. D'après Kouraj, les LGBTI ou ceux considérés comme LGBTI ont souvent été victimes de discrimination dans les camps de personnes déplacées, et beaucoup ont dû fuir, se retrouvant dans des conditions encore plus précaires.

Depuis l'appel à manifester diffusé le 26 juin dernier, les militants de Kouraj reçoivent des menaces par téléphone, sur Facebook et dans leurs locaux à Port-au-Prince, qu'ils ont alors décidé de fermer. Charlot Jeudy, président de l'ONG, est pris pour cible dans certaines de ces menaces. L'un des messages déposés dans les locaux de Kouraj indiquait : « si Charlot ne ferme pas sa gueule, on va lui fermer. »

Des manifestants entraînés par des chefs religieux ont défilé le 19 juillet pour protester contre l'adoption de toute loi autorisant le mariage entre individus de même sexe en Haïti, alors qu'aucun projet de ce genre n'est en cours. Le correspondant de Radio France Internationale a rapporté avoir été insulté par des manifestants alors qu'il couvrait l'événement.

Personnes concernées : Charlot Jeudy et militants de Kouraj
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 186/13, AMR 36/015/2013, 26 juillet 2013

